## **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VILLENEUVE-LES-MAGUELONE - HERAULT -

2024DCC09

Acte rendu exécutoire après Dépôt en préfecture le... Et publication le.....

Séance du 05 mars 2024

Nombre de membres

en exercice: 17 Présents: 9

Procurations: 4 Absents: 4

Date de convocation :

26/02/2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mardi cinq mars à 18h00, le Conseil d'administration du CCAS de Villeneuve-lès-Maguelone s'est assemblé dans la salle Nelson Mandela, sous la présidence de Véronique

NEGRET, Présidente.

Présents : Véronique NEGRET, Serge DESSEIGNE, Abdelhak HARRAGA, Béatrix GUERRERO, Stéphane TOMAS, Nathalie WALFARD, Laurence ROUSSEL, Xavier BARRANDON, Frédéric

VABRE

Objet:

Budgétaires

Absents: Marie-Anne BEAUMONT, Marie-Rose NAVIO, Laëtitia Rapport d'Orientations MEDDAS, Arnaud FLEURY, Virginie MARTOS-FERRARA, Noël

SEGURA, Geneviève BERIN, Malika EL BAGHDADI

La Maison de la Solidarité accueille les services dédiés à l'accompagnement social des Villeneuvois, sans distinction d'âge ou de ressource. Dans ces locaux sont regroupés des services de la Commune et du Département ainsi que différentes associations.

Pour l'année 2023, l'activité du service n'a cessé de prendre de l'ampleur, la fréquentation est toujours très conséquente.

Ce constat peut être en lien avec plusieurs hypothèses :

- Une population qui augmente sur la commune
- Des situations de précarité de plus en plus nombreuses
- Un service social mieux repéré par les partenaires, acteurs locaux et la population
- Une augmentation des demandes pour les démarches administratives en ligne, ainsi que celles concernant les retraites.

## **❖** Le service social du Centre Communal d'Action Sociale

Le service social est un acteur clé de l'action sociale au niveau local. Il est chargé de proposer des aides et de mettre en œuvre des actions et services visant à soutenir les personnes en difficulté ou vivant dans un contexte de précarité au sein de la commune.

Le service intervient donc auprès des personnes seules ou en couple, sans enfant mineur à charge, des personnes handicapées et des personnes âgées.

En qualité de service public, il participe activement à la politique nationale de lutte contre l'exclusion et a pour mission de développer ainsi que d'appliquer un programme local de prévention sanitaire et sociale.

Le CCAS accueille, informe, oriente et accompagne les personnes de tout âge dans leurs différentes demandes et projets. Le service social permet ainsi aux habitants de la commune de bénéficier d'un accompagnement global et personnalisé.

Le public en difficulté est accompagné par les agents du CCAS par le biais d'entretiens physiques ou téléphoniques, ainsi que des visites à domicile pour les personnes les plus fragiles et souvent les plus isolées.

Les entretiens permettent d'évaluer les difficultés, de mettre en place un accompagnement individualisé. Des axes prioritaires sont ainsi travaillés tels que : le soutien dans l'accès aux droits, l'aide à l'instruction des demandes, le suivi des dossiers ou l'orientation vers des partenaires.

Afin de développer un accompagnement de qualité, le CCAS met l'accent sur la notion d'accueil du public dans une démarche d'écoute et de bienveillance. Ce premier contact étant très déterminant dans les relations avec les usagers, un accueil est proposé dès l'entrée dans les locaux de la Maison des Solidarités.

L'agent présent à ce poste reçoit le public, de manière physique ou téléphonique, il donne les rendez-vous, oriente ou explique les dispositifs. Il prend également en charge des actes administratifs en ligne.

A ce sujet, depuis 2022 et pour les personnes les plus en difficulté, le CCAS propose une aide à la réalisation des démarches administratives en ligne (renouvellement des pièces d'identité, passeport, carte grise, permis de conduire, titre de séjour, vélo électrique, vignette crit'air, dossier de logement social, carte Tam, inscription au code de la route...). Ce service, en faveur des Villeneuvois, est toujours très sollicité. La demande est croissante concernant les seniors, mais

aussi pour les plus jeunes. Ils expriment un besoin d'accompagnement personnalisé afin de pallier à la fracture numérique et à la complexité des démarches.

Pour cette mission, la labellisation Aidants Connect, permet de réaliser des démarches administratives en ligne sécurisées. L'objectif est de permettre à un professionnel habilité de préalablement réaliser des démarches administratives en ligne pour une personne ne parvenant pas à les faire en toute autonomie via une connexion sécurisée.

Ce dispositif permet un suivi des actions réalisées sur les différentes démarches à destination des usagers et des autorités administratives compétentes, et une protection du professionnel déclarant comme de la personne accompagnée. L'enjeu est d'empêcher par un tiers l'utilisation de l'identité numérique d'une personne en difficulté avec les outils informatiques (éviter la pratique de l'inscription des mots de passe en format papier).

Acte rendu executoire après Dépôt en préfecture le professionne des mots de passe en format papier).

A ce jour, le nouvel agent d'accueil n'a pas encore effectue la compagnée de l'inscription des mots de passe en format papier).

A ce jour, le nouvel agent d'accueil n'a pas encore effectue la formation Aidants Connect, ce qui est prévu dans les mois à venir. Pour l'heure, il ne s'occupera donc pas des impôts et ne connaitra pas les codes de carte bancaire. L'objectif est de maintenir cette fonction incontournable et ainsi de poursuivre les accompagnements des Villeneuvois.

Au sein du service social, une équipe pluridisciplinaire est présente pour assurer l'ensemble des actions. Un travail de coordination en interne est mené ainsi qu'avec les partenaires et ce en lien avec la situation de la personne en difficulté.

La cheffe de service assure des missions spécifiques sur le volet des demandes de logements sociaux. Elle propose des rendez vous individuels, instruit les dossiers, garantit le lien avec les différents bailleurs, prépare les CALEOL (Commission d'Attribution de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements). La directrice du CCAS représente la ville aux commissions d'attribution, via une lettre de mission. Celle-ci présente les dossiers dans l'ordre défini par les élus, elle est en lien de manière continue avec l'élue déléguée à la politique sociale de la commune. Elle gère aussi la partie administrative du portage de repas, le Conseil d'Administration du CCAS, les actions collectives, et d'autres missions liées à son poste dont la supervision des actions du service. Elle participe aux réunions avec les différents partenaires.

Un agent du service social s'occupe spécifiquement du portage des repas. Il intervient depuis les cuisines de l'EHPAD jusqu'au domicile des personnes bénéficiaires. Il transmet au service toutes les demandes ou observations des usagers qui pourraient être en difficulté. Il participe activement aux veilles sanitaires (Plan National Canicule et Grand Froid...).

Une Educatrice Spécialisée accompagne le public âgé de plus de 60 ans, dont les difficultés accentuent les situations de fragilité, de vulnérabilité. La prévention contre l'isolement des seniors constitue un des axes majeurs de cet accompagnement. Les personnes en situation d'handicap peuvent aussi bénéficier d'un suivi personnalisé.

L'accompagnement se réalise dans tous les dispositifs dédiés à l'amélioration de la qualité de vie, le maintien à domicile, l'accès aux droits les plus fondamentaux.

Le travailleur social propose des rendez vous individuels, et en fonction des situations peut se rendre au domicile des personnes âgées. Il instruit aussi les demandes d'Aide Sociale pour les personnes âgées, les personnes handicapées ainsi que les dossiers d'Obligation Alimentaire.

Une Conseillère en Economie Sociale et Familiale accompagne le public âgé de 18 à 60 ans, ainsi que les agents de la commune en activité. Elle contribue à l'ouverture et le maintien des droits des usagers qui la sollicitent auprès des différents organismes (CAF, France Travail, CPAM etc.), instruit les demandes d'aides financières ainsi que les dossiers SIAO (Service Intégré Accueil Orientation)

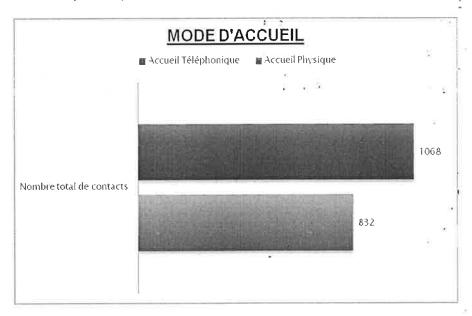
permettant d'inscrire une personne dans le dispositif de logement d'urgence. Elle est référent unique pour les bénéficiaires du RSA et assure leur accompagnement dans l'élaboration ainsi que le renouvellement du contrat d'engagements réciproques (CER). Elle s'occupe des domiciliations, instruit les dossiers FSL (Fond Solidarité Logement) ainsi que les dossiers MDPH de ses suivis. Elle prépare et anime l'atelier cuisine mensuel ainsi que l'atelier mémoire hebdomadaire en direction des seniors.

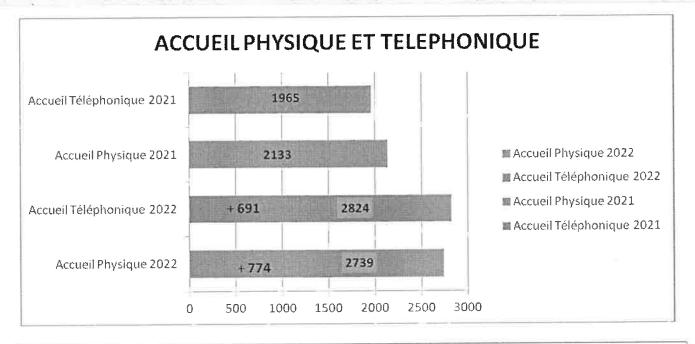
L'ensemble de l'équipe intervient en liaison étroite avec des institutions publiques et privées. Ces partenaires sont notamment le Conseil Départemental, la CAF, la CPAM, la Mission Locale d'Insertion, Parcours Confiance, les bailleurs sociaux, Action logement, la Préfecture, les caisses de retraite, les associations caritatives, mutuelles....).

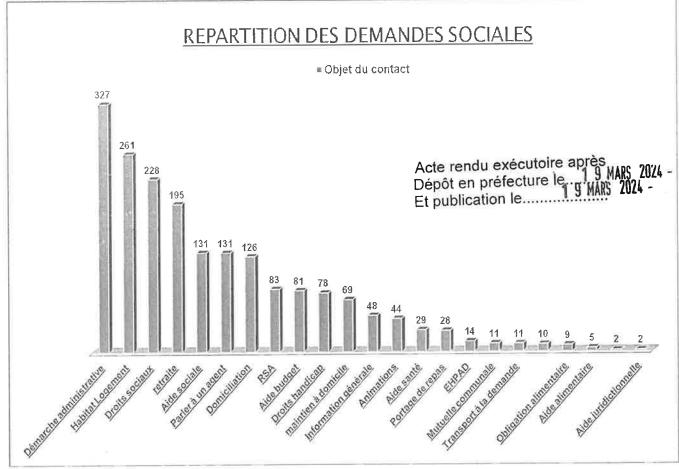
Afin d'assurer un service de proximité, la Maison des Solidarités a développé dans ses locaux un dispositif de permanences pour les partenaires, les agents du CCAS ont pour mission d'aider le public à repérer ces instances et de faire des orientations adaptées à chaque situation individuelle. Cette organisation favorise un suivi des actions réalisées sur le dossier de la personne, une coordination avec les différents intervenants et des échanges pour assurer la mise en place des actions en faveur des usagers.

## Quelques données sur le service

L'activité en 2023 est peu représentative suite à l'absence d'agents sur les 4 derniers mois de l'année ainsi que des changements dans l'équipe du service social. Il a fallu organiser des relais pour un nouvel agent d'accueil et mener une réflexion quant à l'organisation globale du service. L'objectif étant une meilleure visibilité des actions menées pour les usagers et favoriser la coordination en interne du service social. Si en 2023 les chiffres sont moindres, ce n'est pas que l'activité a diminué, mais que les personnes venues n'ont pas été rentrées dans le logiciel.







Avec le départ en cours d'année de la responsable, Le Relais Petite Enfance (RPE) et le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), ces deux services n'ont pas été proposés de manière continue en 2023.

Depuis septembre 2023, une autre organisation a été mise en place avec la délocalisation de ces services sur le centre de loisir, locaux étant plus adaptés et mieux repérables pour les usagers.

## ❖ Le Service Départemental des Solidarités (agence de Lattes)

Des permanences de l'équipe de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) composée d'un médecin, d'une puéricultrice et d'une sage-femme, sont proposées aux Villeneuvois. Pour 2023 l'activité s'est composée de :

- 18 demi-journées de consultation nourrissons (médecin + puéricultrice), avec 71 actes au total et une file active composée de 26 enfants.
- 15 demi-journées de permanence de la puéricultrice, avec 16 enfants suivis.

L'assistante sociale du Conseil Départemental intervient dans la commune sur 2 permanences par semaine. Cela représente environ 44 permanences dans nos locaux, et concerne environ 180 personnes.

Les problématiques abordées restent les violences conjugales, les ruptures de couple, les négligences intrafamiliales, davantage de personnes en habitat précaire (caravanes...), et des hébergements temporaires qui perdurent. Certaines situations critiques se dégradent de plus en plus en lien avec le contexte économique.

Un travail de collaboration étroite est mené entre le service social et l'intervenante du Département pour des situations communes aux deux instances ou pour de nouvelles orientations. C'est un axe majeur dans le rôle d'accueil du service social et dans le suivi des relais proposé au département.

## ❖ Les associations

Acte rendu exécutoire après Dépôt en préfecture le 1 9 MARS 2024 -Et publication le 1 9 MARS 2024 -

- Renaissance 34 à la demande, une CESF (Conseillère Economique Sociale et Familiale) peut aussi faire des permanences dans nos locaux concernant les problématiques logement, à l'appui de mesures comme l'ASLL maintien et recherche. Cette action fait l'objet d'une contractualisation entre l'intervenante de l'association Renaissance 34, le service social et la personne concernée.
- Via Voltaire accueille un public allocataire du RSA, avec ou sans enfants à charge, sous Contrats d'Engagements Réciproques, ayant exprimé des difficultés de santé, et/ou ayant manifesté le souhait d'accéder à un mieux-être.
  - L'action a pour objectif, la (re)mobilisation des ressources, la redynamisation des personnes vis-à-vis de leur santé dans un parcours de soin, le soutien à la définition d'un projet d'insertion sociale voire socioprofessionnelle ajusté. Ces actions s'appuient sur une prise en charge pluridisciplinaire et un parcours modulable, associant une compétence croisée en santé (psychologue, infirmier) à un accompagnement social et/ou socioprofessionnel.

L'association intervient sur 2 pôles auprès des allocataires du RSA orientés par un travailleur social pour :

- Soutenir psychologiquement et remobiliser socio professionnellement, encadré par une animatrice sociale. En 2023, 70 entretiens individuels (83 en 2022) ont été réalisés dans les locaux du CCAS.
- Inscrire les bénéficiaires dans un parcours de soins et constituer les dossiers MDPH accompagnés par une infirmière. En 2023, il y a eu 22 suivis dont 13 femmes, 9 hommes allocataires du RSA, résidant sur la commune de Villeneuve-les- Maguelone. Ils ont été orientés vers l'action PSME (Parcours Santé Mieux-être) de Via Voltaire. Ce public se décline majoritairement par 14 personnes célibataires ou en couple, sans enfant à charge, orientées par un référent unique du CCAS de Villeneuve les Maguelone, 8 personnes célibataires ou en couple, avec enfants à charge, orientées par un référent unique du STS de Lattes.
- La Boutique de Gestion et de l'Emploi (BGE) reçoit, tous les mercredis, toute personne en projet de création d'entreprise et des entrepreneurs déjà immatriculés pour le développement de leur activité. Le bénéficiaire est accompagné sur différents aspects tels que le commercial, le marketing, la gestion, le choix du statut, la communication afin d'envisager les prestations les plus adaptées à chaque situation.

228 rendez-vous donnés en 2023 (230 en 2022) dans le cadre des conventions du Département, de la Région, des salariés en reconversion, des personnes en projet de création d'entreprise et des entrepreneurs déjà immatriculés pour le développement de leur activité.

<u>Exemples de créations sur la commune</u> : Informatique à domicile, écrivain public, tatouage, institut de massage, retouche à domicile...

La BGE propose des formations certifiantes, pour les chefs d'entreprise, salariés, demandeurs d'emploi, travailleurs handicapés.... Par exemple : cadre dirigeant et responsable petite et moyenne structure, développer son business avec le web, création/reprise d'entreprise, comptabilité et gestion financière, tester son projet avec la couveuse d'entreprise, création de e-commerce.

#### La BGE c'est aussi:

- Un bus itinérant de l'entrepreneuriat pour tous dans les quartiers de Montpellier,
- Un centre de Bilan de compétences,

Des Interventions en classe de 3<sup>ième</sup> dans les quartiers prioritaires de la ville de Montpellier dans le cadre national de « Cité éducative ».

## La FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés)

charge personnes Association des accidentés de prend accidentées, malades ou handicapées.

Un bénévole aide à l'élaboration des dossiers MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), et tient une permanence une fois par mois dans nos locaux.

Cette permanence est très appréciée car la demande est croissante.

L'association s'est restructurée, en 2024 un nouveau bénévole interviendra, il est prévu de recevoir en réunion de service le nouveau président de la FNATH afin d'organiser cette nouvelle année.

### L'EPE (Ecole des parents et des Educateurs)

Depuis 13 ans l'EPE assure des permanences au sein du CCAS animé par un psychologue qui accueil les familles et les adolescents.

La localisation centrale du CCAS qui est assez proche des écoles et du collège, permet d'accueillir plus facilement les familles. De manière autonome, les adolescents peuvent venir sur le Point Écoute. Un ascenseur permet l'accès aux personnes à mobilité réduite ou aux parents qui viennent avec leur enfant en poussette. Après une période moins active dans la fréquentation du Point Ecoute au début de l'année, il est observé une reprise de celle-ci depuis la rentrée scolaire de septembre

Les familles accueillies sur le Point Ecoute peuvent bénéficier d'un premier rendez-vous assez rapidement. Les délais d'attente sont assez courts par rapport à d'autres secteurs. C'est un avantage et une spécificité de ce Point Ecoute. Au cours de l'année, nous avons repéré plusieurs situations dont la problématique principale concernait des violences intrafamiliales, pour la plupart déjà suivies par les services de protection de l'enfance. Un travail de mise en relation avec les équipes de travailleurs sociaux du département ou de l'APEA a été mis en œuvre.

L'âge des enfants reçus et concernés est en majorité des moins de 12 ans.

De nombreux enfants présentent des troubles de comportements liés à des problématiques parentales et à des relations familiales complexes. Les violences intrafamiliales sont repérées pour de multiples situations.

Sur Villeneuve-lès-Maguelone, contrairement à la majorité des autres permanences, les familles monoparentales sont peu représentatives, il s'agit majoritairement de couple.

Pour 2023, on compte 28 familles (28 famille l'année précédente) prises en charge sur 71 entretiens (135 entretiens l'année précédente). L'activité de la permanence a considérablement diminué en termes d'entretiens proposés alors que le nombre de familles accueillies est resté stable. Ces dernières sont aux prises avec des problématiques difficiles mais interrompent souvent le suivi prématurément.

### Les CEMEA Occitanie

En 2023, les CEMEA mènent toujours les 2 actions pour les allocataires du RSA ayant signé un contrat d'engagement réciproque :

### Le Parcours Santé Mieux Être :

Le Suivi Santé Mieux Être a pour objectif d'accompagner les personnes vers l'autonomie dans leurs démarches liées à la santé et au bien-être tout en s'inscrivant dans une dynamique d'insertion socioprofessionnelle.

### Du Module Orientation Santé (MOS):

Le module orientation santé vise à questionner l'état de santé des bénéficiaires afin de les orienter soit vers un accompagnement Suivi Santé Mieux Être soit vers une action du PDI ou du droit commun.

L'équipe sur ces nouvelles actions, est composée d'une coordinatrice chargée d'accompagnement social, d'une infirmière, d'une psychologue.

Pour l'année 2023, il y a eu en moyenne 490 rendez-vous.

Courant 2023, le MOS a pris fin, cela va engendrer une augmentation du nombre d'allocataires à recevoir et accompagner concernant le PSME.

### A.C.C.E.S

Association créee en 1995 est conventionnée par le Conseil Départemental de l'Hérault pour exercer la mission « d'Accompagnement Intégré » auprès des allocataires du RSA sur les secteurs Etang de Acte rendu exécutoire après MARS 2024 -Thau et Montpelliérain.

Dépôt en préfecture le 3 MARS 2024 -Et publication le.....

L'Accompagnement Intégré propose une offre globale, souple, réactive, s'appuyant sur les capacités des personnes. L'enjeu est de dépasser le phénomène de segmentation entre parcours professionnel et parcours social.

Cette action s'adresse aux allocataires du RSA et vise les objectifs suivants :

- Définir et structurer un projet d'insertion sociale et professionnelle cohérent et dynamique
- Soutenir l'inscription des personnes dans leur environnement, dans la Cité, et restaurer leur statut d'acteur économique
- Favoriser une insertion professionnelle par l'accès à l'emploi durable, à la formation professionnelle qualifiante et le maintien dans l'emploi.

Elle s'appuie sur des axes transversaux tels que la coordination, la pluridisciplinarité, la démarche de coaching et la volonté de soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes.

De mai 2022 à mai 2023 :

12 personnes accompagnées et 3 sorties (1 CDDI de 6 mois, 1 MOC, 1 non entrée)

De mai 2023 à aujourd'hui:

20 personnes accompagnées dont 15 en cours et 5 sorties (2 déménagements, 1 santé, 1 CDDI de 4 mois, 1 arrêt opérateur).

### Actiom Ma Commune Ma Santé

Mise en place d'une mutuelle communale permettant une solution de santé mutualisée accessible à tous. Le but est de faire économiser des économies sur les cotisations avec un accompagnement Complémentaire Santé Solidaire (CSS). Action est en partenariat avec plusieurs mutuelles, le conseiller choisira la formule la plus adaptée aux besoins des Villeneuvois.

En 2023, il a été effectué 178 études individuelles, dont 28 personnes sans mutuelles et 6 personnes orientées vers la CSS (Complémentaire Santé Solidaire). 114 personnes ont décidé de devenir membres adhérents de Ma Commune Ma Santé.

# Principaux motifs des demandes d'accompagnement social en 2023

- Problématiques liées à l'absence de logement et au logement précaire
- Travaux de rénovation des logements sur la partie isolation, mode de chauffage, économie d'énergie
- Accès droits sociaux (CSS, CPAM, CAF...)
- Droits retraites personnelles (principale et complémentaire), pension de réversion (principale et complémentaire)
- Droits santé et handicap
- Insertion, emploi, formation
- Budget (aides financières, aide alimentaire, dossiers de surendettement)
- Maintien à domicile, à l'appui du dispositif APA et celui des caisses de retraite pour la mise en place d'aide à domicile et l'adaptation du logement en lien avec la perte d'autonomie
- Admission en EHPAD
- Aide sociale pour personnes handicapées
- Aide sociale pour personnes âgées
- Obligations alimentaires
- Domiciliation
- Animations (ateliers, actions collectives...)
- Transport à la demande
- Portage de repas
- Problématiques liées au droit (questions juridiques, accès à l'aide juridictionnelle...)
- Démarches administratives en ligne.

Acte rendu exécutoire après Dépôt en préfecture le 19 MARS 2024 Et publication le 19 MARS 2024 -

## Les missions

# I. Les missions obligatoires du CCAS:

- Participation à l'instruction des dossiers d'aide sociale, lutte contre l'exclusion.
- Domiciliation des personnes sans domicile, (c'est à dire leur permettre d'avoir une domiciliation pour leur courrier, et ainsi faire valoir leurs droits sociaux).
- Réalisation d'une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population.

# Aide Sociale légale aux personnes âgées et aux personnes handicapées

L'aide sociale est un système de solidarité publique départementale. Elle est subsidiaire, c'est à dire qu'elle n'intervient qu'en dernier recours après que l'intéressé ait affecté à ses besoins, ses ressources personnelles, l'aide de sa famille et les prestations de droit commun dont il peut bénéficier.

Lorsque l'état de santé ne permet plus un maintien à domicile, l'entrée dans un Etablissement d'Hébergement Médicalisé ou dans un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes devient la seule solution. Cette orientation n'est pas toujours bien vécue voire repoussée par le bénéficiaire et sa famille : sentiment d'abandon pour les proches, problèmes financiers, image de soi négative, perte d'autonomie.

Afin d'aider et de préparer au mieux l'entrée en établissement, le travailleur social est amené à rencontrer le bénéficiaire et ses proches. Ces entretiens permettent d'informer sur les aides existantes, le cadre légal et de travailler sur le ressenti, les craintes et les peurs.

Un accompagnement auprès des séniors et de leur famille est proposé dans le but de mieux préparer une éventuelle admission en EHPAD.

Le CCAS dans le cadre de ses missions obligatoires, doit instruire les demandes d'aide sociale pour les personnes dont le domicile de secours est sur la commune. Le domicile de secours s'acquiert par la résidence habituelle de 3 mois dans une commune.

Les dossiers d'aide sociale se réalisent en faveur :

- Des personnes âgées de plus de 60 ans
- Des personnes handicapées de moins de 60 ans

Le travailleur social doit aussi instruire les dossiers d'obligations alimentaires, pour les personnes résidant sur la commune de Villeneuve-lès-Maguelone ayant un membre de leur famille pris en charge en EHPAD.

En 2023 ont été instruites :

- 3 demandes d'aide sociale pour les personnes âgées
- 7 demandes d'aide sociale pour les personnes handicapées
- 16 demandes d'obligations alimentaires, sollicitées par d'autres CCAS

Sur la commune, 126 personnes bénéficient d'une carte d'invalidité, 180 personnes d'une carte de priorité. 238 personnes d'une carte de stationnement et 68 personnes d'une carte PCH.

Acte rendu exécutoire après Dépôt en préfecture le ... 1 9 MARS 2024 -Et publication le .... 1 9 MARS 2024 -

## ❖ Domiciliation postale des personnes sans résidence stable

Le CCAS a pour obligation légale de domicilier les personnes sans abri ou sans lieu d'hébergement stable. Cette procédure leur permet de disposer d'une adresse postale pour faire valoir l'exercice de leurs droits civils, civiques et leur accès aux prestations sociales dès lors qu'elles en remplissent les conditions. Elle est un point d'ancrage social déterminant pour des personnes très isolées, souvent éloignées ou en rupture des administrations et des services de proximité de droit commun. Ce dispositif permet au public concerné de recevoir et consulter son courrier de façon constante et confidentielle. 776 courriers ont été distribués en 2023.

32 personnes ont eu une domiciliation effective au CCAS dont 17 renouvellements (37 personnes 2022).

Dans ce dispositif de domiciliation, 8 personnes sont sorties, 3 personnes ont été relogées, 1 personne a trouvé un logement par ses propres moyens et 4 personnes ont été radiées car elles ne se manifestaient plus.

L'accès au logement demeure restreint, en effet, sur 32 personnes domiciliées dans le service, 3 familles ont pu accéder à un logement en dehors de Villeneuve-lès-Maguelone (2 mères de famille avec 2 enfants, un père de famille avec 3 enfants).

## **❖** Lutte contre l'exclusion

Acte rendu exécutoire après Dépôt en préfecture le.....1.9. MARS 2024 -Et publication le.......1.9. MARS 2024 -

## Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

Dans le cadre du dispositif RSA, le travailleur social du CCAS a un rôle de référent unique auprès des bénéficiaires du RSA. En effet, celui-ci a pour mission de coordonner le parcours d'insertion de la personne, il assure également son suivi social lorsque cela est nécessaire (instruction d'aide financière, orientation vers partenaires etc.).

Le versement de cette allocation est conditionné par l'élaboration d'un contrat d'engagement réciproque. Ce contrat permet d'orienter la personne vers une association conventionnée par le Conseil Départemental, en fonction de ses besoins (santé, budget, insertion professionnelle etc.).

En 2023, le travailleur social a reçu 42 allocataires et réalisé 83 entretiens, les chiffres sont sensiblement les mêmes qu'en 2022.

Sur la commune, le nombre de bénéficiaires du RSA est de 220. Le taux de population couverte par le RSA est de 5.3 % (6.7 % dans l'Hérault).

## Le Plan Grand Froid et le Plan Canicule

En 2023, les Plans Grand Froid et Canicule n'ont pas été déclenchés par la Préfecture. Cependant, nous avons subi plusieurs épisodes de chaleurs, nécessitant une vigilance accrue auprès des personnes sensibles qui ont été appelées régulièrement afin d'identifier leurs besoins. Pour anticiper au mieux ces évènements, les séniors ont la possibilité de s'inscrire sur le registre « Canicule et Grand Froid » via le site internet de la Mairie ou au CCAS.

Durant ces périodes hivernales et estivales, le service social du CCAS doit rester en alerte afin d'être au plus près d'un public dit "vulnérable".

## II. Les missions facultatives au CCAS:

Elles sont spécifiques à chaque CCAS et s'expriment en fonction des besoins recensés dans la commune. Le nombre d'actes réalisés ainsi que les moyens financiers engagés sont en augmentation constante.

Cette tendance ne devrait pas s'inverser en 2024.

## Un accompagnement individualisé

## L'accès aux droits

Le service social a pour mission d'informer et d'orienter les personnes vers les dispositifs adaptés, et si besoin, d'instruire des demandes d'aides financières ou alimentaires.

L'accès aux droits concerne différents domaines :

- <u>La santé</u>: aide à la complémentaire santé (CSS), liens avec la CPAM pour diverses problématiques en rapport avec la santé, invalidité, démarches auprès de Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
- <u>Le logement</u>: Demande de logement social, allocation logement, prêt équipement logement CAF, orientation vers dispositifs d'hébergement d'urgence 115, dispositifs dédiés aux hébergements accompagnés par des structures sociales en lien avec le Service
- Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO), dispositifs donnant un caractère prioritaire à une demande de logement social en lien avec les politiques publiques en faveur du logement: DALO (Droit Opposable au Logement), orientation vers le Département pour les dossiers MDES (commission des Ménages en Difficultés Economiques et Sociales), orientation vers l'association Renaissance 34 pour la signature des mesures ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement installation, recherche ou maintien).
- <u>Le budget</u>: Dossier de surendettement, aides financières et alimentaires, orientation vers associations comme l'UFC (Union Fédérale des Consommateurs), la CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie), Restos du cœur, Secours populaire...
- Cette mission demande à l'équipe de réactualiser en permanence ses connaissances en termes de droits et dispositifs sociaux, ainsi que la maîtrise du réseau social local et environnant.

**	L'action so	ciale en	faveur	des	personnes	et f	familles	en	difficu	lté
----	-------------	----------	--------	-----	-----------	------	----------	----	---------	-----

AIDES	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Obsèques		200,00€				
Fact énergie	101,02 €					150,00€
Bouteille de gaz		31,00 €				
Machine à laver					- 4	
Réfrigérateur					2	4
Subsistance			400,00€		D. (4)	+
Ordures ménagères					a	las sac \$
Hospitalisation			(A)		<u>.</u>	200,00 €
TOTAL MENSUEL	101,02 €	231,00 €	400,00 €	0,00€	0,00€	350,00 €
AIDES	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Obsèques					_	
Fact énergie						
Bouteille de gaz			•		A 19 19	* · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Machine à laver	229,98 €				3 30 80	.m. 2
Réfrigérateur	100,00€					x
Subsistance						
Ordures ménagères			ঞ্জ	150 150	150,00 €	
Hospitalisation						
TOTAL MENSUEL	329,98 €	0,00€	0,00€	0,00€	150,00 €	0,00 €

400 € du mois de mars sont remboursable à hauteur de 50 €

TOTAL
ANNUEL
1 562 €

Acte rendu exécutoire après Dépôt en préfecture le .g. MARS 2024 · Et publication le.....

9 aides financières ont été octroyées en 2023 (11 en 2022) correspondant à un montant global de 1 562 € dont 50 € remboursable (1 651.06 € l'année précédente).

En 2023, le CCAS est intervenu pour des aides liées au logement, à la subsistance, pour de l'électroménager, une taxe d'ordures ménagères, une partie de l'hospitalisation que la mutuelle ne prenait pas en charge.

Outre les aides financières, le CCAS a la possibilité, après évaluation du travailleur social, de remettre aux usagers un bon alimentaire valable dans les commerces suivants : le Panier Vert, Farine et Cie, et depuis 2023, Intermarché et Netto.

Ces bons permettent un dépannage lorsque les Restos du Cœur sont fermés et de répondre à l'urgence.

Pour cette année, le CCAS a remis un total de 175 € de bons d'achats pour 2 personnes résidant sur la commune.

Depuis janvier 2023, les travailleurs sociaux ont obtenu l'habilitation pour instruire les dossiers FSL (Fonds de Solidarité Logement) auprès de la Métropole, permettant une prise en charge plus efficiente de notre public, autrefois orienté vers le Département.

Le Fonds de Solidarité Logement peut être sollicité pour une aide financière et un accompagnement du travailleur social. Cette aide financière est versée par Montpellier Méditerranée Métropole qui permet :

L'accès à un logement (avance de la caution, 1<sup>er</sup> mois de loyer, ouverture des compteurs eau / gaz / électricité, règlement du 1<sup>er</sup> mois de l'assurance habitation),

- Le maintien dans le logement (paiement partiel ou total des impayés de loyer), avec orientation et contractualisation avec l'association Renaissance 34
- Le règlement partiel ou total des factures d'énergie.

Quelques chiffres : 5 609 dossiers FSL instruits dans le département dont 4 033 financés.

1 560 693 € de prêts et 1 075 017 € de subventions accordées.

Montant total des aides pour le FSL : 2 635 710 €

Ainsi, les travailleurs sociaux du CCAS développent un accompagnement de proximité dans les aides relatives au logement.

## Les aides en nature : Les colis alimentaires du CCAS

Les colis du CCAS répondent à un besoin immédiat et urgent avant une prise en charge par les Restos du cœur ou le Secours Populaire.

En lien avec les dates de fermeture des associations, le CCAS est plus sollicité par les personnes en situation très précaire. Toutefois, durant la période hivernale ou estivale, les colis alimentaires restent une aide ponctuelle et sont octroyés suite à l'évaluation faite par un travailleur social. Une orientation sur le droit commun est privilégiée.

19 adultes et 4 enfants ont bénéficiés de cette aide (32 adultes et 14 enfants l'année précédente), et un total de 24 colis a été distribué.

Depuis quelques années, les collectes auprès des commerces locaux n'ayant plus lieu, le service social se charge d'approvisionner ses stocks. Pour cela, plusieurs fois par an, des achats sont effectués en supermarché, en 2023 la dépense a été de 394,95€ (396.06 € l'année précédente).

Pour 2024, il conviendra à minima de maintenir cette enveloppe budgétaire afin de continuer à proposer une aide alimentaire d'urgence aux personnes qui doivent subvenir à leurs besoins les plus vitaux.

## Les aides financières instruites par le CCAS vers les organismes partenaires

En 2023, plusieurs partenaires ont donc été sollicités par le CCAS pour des aides financières :

- Montpellier Méditerranée Métropole, dans le cadre du Fond de Solidarité Logement pour permettre l'accès et le maintien dans le logement, ainsi que le règlement de factures d'énergie
- Fondation Brigitte BARDOT, concernant des frais vétérinaires
- La Lique contre le Cancer
- le service d'action sanitaire et sociale de la Caisse d'Assurance Maladie
- les fonds d'action sociale des mutuelles et des caisses de retraite complémentaire
- le COS 34
- le FAJ (Fond d'Aide aux Jeunes) financé par la Métropole
- le Conseil Départemental pour les Aides Exceptionnelles aux personnes seules et démunies de Ressources (AEPIDR).

# Les orientations vers les partenaires associatifs

### Les Restos du cœur :

39ème campagne des Restos du Cœur. Cette association départementale représente aujourd'hui plus de 1 233 bénévoles qui s'engagent en faveur des plus fragiles.

Ce sont 32 764 personnes accueillies annuellement, et 3 971 376 repas distribués dans les 29 centres de l'Hérault et 5 centres BB.

L'année 2023 se termine avec une inflation très forte sur l'alimentaire et l'énergie, en conséquence il ya plus de bénéficiaires en lien avec l'augmentation du coût de la vie.

### Récapitulatif sur plusieurs années :

### > Familles accueillies:

HIVER 2018/2019: 108 familles dont 172 personnes

ETE 2019: 92 familles dont 136 personnes

HIVER 2019/2020: 110 familles dont 183 personnes

ETE 2020 : 151 familles dont 256 personnes

HIVER 2020/201 163 familles dont 246 personnes

ETE 2021 170 familles dont 260 personnes

HIVER 2021/2022 105 familles dont 161 personnes Acte rendu exécutoire après

ETE 2022 141 familles dont 212 personnes Dépôt en préfecture le.....1.9 MARS 2024 -

HIVER 2022/2023 201 familles dont 344 personnes

ETE 2023 122 familles dont 200 personnes

Nota : ces chiffres prennent en considération les migrants hébergés au Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile (PRAHDA).

### Repas distribués :

11 191 repas et 23 dotations Bébés HIVER 2018/2019 10 359 repas et 66 dotations Bébés ÉTÉ 2019 12 364 repas et 101 dotations Bébés HIVER 2019/2020 24 004 repas et 242 dotations Bébés ÉTÉ 2020 21 042 repas et 235 dotations Bébés HIVER 2020/201 30 348 repas et 272 dotations Bébés ETE 2021 16 570 repas et 164 dotations Bébés HIVER 2021/2022 ÉTÉ 2022 25 150 repas et 272 dotations Bébés 23 025 repas et 141 dotations Bébés HIVER 2022/2023 ÉTÉ 2023 22 298 repas et 272 dotations Bébés

Les Bébés sont aidés dans la tranche d'âge de 0 à 18 mois : selon leur âge, des couches, du lait adapté à leur âge et des petits pots leurs sont distribués.

## Les Jardins du cœur:

Sur un terrain de 15 000 m2 mis à disposition à titre gracieux par la Mairie.

400 personnes, depuis avril 2004, ont été employées en contrats aidés, de 20 heures par semaine pour une période allant de quelques mois à un an.

Le public est âgés de 20 à 61 ans avec des compétences et des histoires de vie très diverses.

L'effectif est composé de 15 jardiniers, dirigés et stimulés par 2 professionnels du maraîchage, du paysage et de l'accompagnement vers le travail, avec l'appui d'une accompagnatrice socioprofessionnelle, sous la responsabilité d'un bénévole de l'association.

Les quantités représentent un peu plus de 7 tonnes en 2023, ce qui est une production redevenue à son niveau optimum, (5 tonnes en 2022). Des analyses de sols sont en cours, afin d'améliorer, si possible, l'adaptation des cultures mises en place, et leur mode de conduite, aux contraintes des supports naturels, voire à l'amélioration de ceux-ci.

Comme chaque année, les produits du Jardin (cultivés en « bio ») ont servi à améliorer l'attribution alimentaire de personnes accueillies dans les centres ou au Camion du Cœur, pour les gens sans domicile fixe.

Pour reconstituer l'effectif de jardiniers, il y a eu 77 candidatures (contre 103 en 2022), dont 31 ont donné lieu à des entretiens, pour, *in fine*, 10 recrutements (contre 27 en 2022), et 2 fixés début 2024, sachant que 15 salariés recrutés en 2022 étaient encore présents au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ces 77 candidatures sont parvenues par 3 voies différentes, même si elles sont toutes créées sur la plateforme ITOU (soit spontanément, soit à la demande) :

Structures d'accompagnement et IAE: 41, dont 9 retenues

Candidatures directes : 27, dont 3 retenues Pôle Emploi/SPIP : 9, dont 0 retenues

10 personnes recrutées en 2023 et 15 personnes prolongées de la précédente convention. On peut en extraire les éléments synthétiques suivants pour les 25 salariés employés en 2023 au Jardin :

>Zones de recrutement :

Montpellier: 12 - Villeneuve les Maguelone: 5 - Grabels: 1 - Sète: 2 - Castelnau le Lez: 1 -

Saint Jean de Védas : 1 - Frontignan : 1 - Palavas : 1 - Pignan : 1

><u>Profils démographiques</u> : Femmes : 7 Hommes : 18

Mcins de 26 ans : 4 / 26-50 ans : 16 / Plus de 50 ans : 5

72% des salariés, à leur arrivée sur le chantier, sont des chômeurs longue durée. A noter pour 8% des jardinier(e)s leur embauche en CDDI représente leur première expérience professionnelle.

Le diagnostic réalisé à l'entrée des salariés permet notamment de mettre en lumière la part importante du « manque de confiance en soi », elle atteint 84%. Vient ensuite les problématiques de mobilité, avec près de 64% de jardiniers non titulaires du permis ou d'un véhicule. L'isolement et les problématiques familiales sont aussi fortement représentés. Les difficultés administratives sont aussi récurrentes. La part de freins liés à la santé est importante, elle touche 44% des jardiniers. Enfin, 36% des salariés sont hébergés.

Bien qu'encore présentes avec un taux de 28%, les problématiques d'addictions tendent à diminuer par rapport aux deux années précédentes. L'ensemble des salariés avaient, à leur arrivée, un suivi en cours.

En 2023, 19 salariés ont bénéficiés d'un accompagnement pour élaborer un projet professionnel.

Les démarches nombreuses de soutien administratif concernent les ouvertures de droits, renouvellement CSS, demande de logement social, démarches en ligne sur divers sites CAF/Pôle Emploi, Préfecture, AMELI, mais aussi des accompagnements plus soutenus sur des thématiques telles que soutien à la régularisation de dettes, contact huissier, soutien contrôle CAF, dossiers MDA...

La reprise de confiance est le premier travail engagé auprès des jardiniers. Réapprendre à vivre avec autrui, à communiquer, à partager, se redécouvrir et prendre conscience en ses compétences est un travail long mais nécessaire pour la majorité d'entre eux. La relation fondée sur l'écoute réciproque et le respect mutuel sont les clés indispensables pour développer la confiance avec les salariés.

Acte rendu exécutoire après Dépôt en préfecture le ..... 1 9 MARS 2024 -Et publication le ..... 1 9 MARS 2024 -

## Le Chantier d'insertion FOR.C.E:

Depuis septembre 2022, les anciens ateliers municipaux ont été investis par FOR.C.E, une association professionnelle par l'activité économique.

Cette association intervient dans le domaine du bâtiment pour des collectivités sur des supports à forte vocation sociale, tout corps d'état, tout ouvrage y compris les monuments historiques, classés ou non

Sa mission est de réussir la réadaptation au monde du travail de ses salariés en assurant l'accueil, l'accompagnement socioprofessionnel, l'encadrement technique et la formation avec possibilité de valider le Certificat de Qualification Professionnelle « Salarié Polyvalent du Bâtiment ».

Le CCAS est prescripteur, c'est-à-dire qu'il peut directement orienter des candidats Villeneuvois sur cette structure. En 2023, le travailleur social du CCAS n'a pas fait d'orientation faute de profil correspondant.

En 2023, 37 salaries sont entrés en parcours, 31 personnes ont été recrutées dont 16 allocataires du RSA, 2 salariés sont sous main de justice.

## Le Secours Populaire:

Présent sur la commune, il apporte une aide alimentaire par le biais de l'épicerie solidaire. Il constitue un soutien supplémentaire pour le CCAS dans les aides alimentaires d'urgence.

Pour l'année 2023, 52 familles se sont inscrites (46 l'année précédente) à cela il faut rajouter les personnes sans domicile fixe et celles qui viennent ponctuellement dans l'urgence.

Le total des personnes servies est de plus de 5 000, il est constaté une augmentation de la demande par rapport à 2022.

Il est à noter qu'une grande majorité des demandeurs sont des retraités et des femmes seules avec enfants.

Une aide est aussi apportée aux migrants concernant l'alimentation, les vêtements et l'hygiène.

Il est constaté une augmentation de 30 % au niveau national, l'Hérault est dans la moyenne nationale et Villeneuve-lès-Maguelone est en dessous.

Acte rendu exécutoire après MARS 2024 - Dépôt en préfecture le 19 MARS 2024 - Et publication le 19 MARS 2024 -

## ❖ L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.)

En 2023, le service social du CCAS a accompagné 21 personnes dans cette aide allouée par le Conseil Départemental. Elle est destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus.

Ces dossiers ont fait l'objet d'un ou plusieurs entretiens avec la personne mais aussi avec son proche entourage. Lors de ces échanges, l'accent est mis sur le quotidien de la personne âgée, le repérage des événements qui ont entrainé une perte d'autonomie ainsi que sur l'identification des besoins.

La présentation du fonctionnement de l'APA est ici importante afin de s'assurer de la bonne compréhension du dispositif et d'apporter des réponses aux différentes interrogations. Il s'agit aussi de préparer l'entretien téléphonique ou physique qui aura lieu avec l'agent du service APA.

De manière concomitante, le travailleur social présente les divers services prestataires qui interviennent sur la commune dans le domaine de l'aide à domicile. Il apporte des précisions sur les aides ménagères, le portage de repas et peut compléter avec la présentation des services de la Téléalarme, dispositif complémentaire dans le maintien de la personne à son domicile.

Le travailleur social accompagne aussi à la constitution de dossiers d'aide à domicile auprès des caisses de retraite. Pour 2023, 4 personnes ont pu être accompagnées dans le cadre du dispositif « Bien Vieillir chez soi ».

Celui-ci fait aussi le lien avec les assistantes sociales des établissements médicaux lorsque la personne est hospitalisée. Une aide à domicile à la sortie d'hospitalisation peut être mise en place de manière ponctuelle le temps de la convalescence.

A noter, pour 2024, un dossier unique est désormais mis en place entre le service APA, CARSAT et MSA. Cette nouvelle organisation va demander un temps d'adaptation au travailleur social ainsi qu'aux bénéficiaires. Cela pourra faire l'objet d'un échange lors de la prochaine réunion avec le Département dans le cadre du PASIP en 2024.

Sur notre commune, 145 personnes bénéficient de l'APA, tous Gir confondus.

Le Gir est une évaluation de l'autonomie des personnes âgées en fonction de leurs facultés cognitives, de leur état de dépendance ou de leurs capacités à gérer le quotidien, plus le Gir est faible, plus l'état de dépendance est élevé.

Quelques chiffres concernant les seniors :

Les personnes âgées de 60 à 74 ans représentent 15.8 % des villeneuvois (17.7 % dans l'Hérault), les 75.84 ans représentent 4.9 % (6.7 % dans l'Hérault) et les 85 ans et plus représentent 2.3 % (3.5 % dans l'Hérault).

La part des 60 ans et plus dans la population totale est de 23 % (27.8 % dans l'Hérault).

La part des 64 à 79 ans vivants seuls est de 24.6 % (28.5 % dans l'Hérault).

La part des 80 ans et plus vivants seuls est de 35.8 % (40.1 % dans l'Hérault).

59 personnes ont bénéficiées d'une Prestation de Compensation du Handicap (PCH). 358 personnes ont obtenu une Carte Mobilité Inclusion (CMI).

# ❖ Une participation financière pour promouvoir le sport et les loisirs pour les plus de 75 ans

Afin de promouvoir l'accès aux loisirs et aux sports, il est proposé aux seniors de 75 ans et plus, une participation financière de 50 € maximum par an, à valoir pour une inscription auprès des associations de la commune.

En 2023, le CCAS n'a pas eu de situations qui correspondaient aux conditions du dispositif.

Cette action sera reconduite en 2024 avec une réflexion sur les conditions d'accès à cette aide.

## ❖ Les actions en faveur du logement social et de l'habitat

## Les logements sociaux

Acte rendu exécutoire après Dépôt en préfecture le 1 9 MARS 2024 -Et publication le 1 9 MARS 2024 -

La commune compte 658 logements locatifs sociaux (654 logements l'année précédente), dont 586 logements locatifs sociaux publics, 28 logements locatifs sociaux privés et 40 logements foyers. Malgré ce chiffre, les demandes de logements sociaux sur notre commune sont toujours aussi élevées, en effet, le service comptabilise près de 500 dossiers en attente.

De manière individuelle et sur rendez-vous, la responsable du service crée ou renouvelle le dossier sur internet, intègre les pièces à fournir.

Chaque dossier est étudié afin de connaître au mieux la situation pendant la présentation et la soutenance de celui-ci lors des passages en Commissions d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL).

De manière continue, elle enregistre les demandes dans le fichier informatique du service et informe sur la procédure des demandes de logement sur l'ensemble du département.

Durant leur délai d'attente, les demandeurs peuvent solliciter à plusieurs reprises le service social pour une mise à jour de leur dossier ou obtenir des informations complémentaires.

En fonction de la situation du Villeneuvois, il peut être orienté vers la CESF du service social du CCAS ou vers l'assistante sociale du Conseil Départemental s'il y a des enfants à charge.

Malgré un nombre important de rendez-vous effectués afin d'instruire un dossier de demande de logement social, au cours de l'année 2023, seulement 5 logements ont été octroyés lors des commissions d'attribution de contingent Mairie. Ce chiffre est particulièrement bas car très peu de logements se sont libérés et certains bailleurs n'apportent pas une communication suffisante avec le service social, ce qui laisse un grand nombre de personnes en attente, avec certaines en situation précaires.

Les 5 logements attribués (dont 2 du bailleur ACM et 3 d'Hérault logement) sont répartis par type : 2 T2, 2 T3, 1 T4.

Ont été logés :

2 personnes seules, 1 personne seule avec un enfant, 1 personne seule avec 2 enfants, 1 personne seule avec son frère adulte avec une lourde problématique de santé.

La politique municipale est de mettre en place des projets réfléchis et maitrisés en matière de production de logements sociaux pour les années à venir et notamment faire de la réhabilitation dans des bâtis déjà existants.

### La Rénovation de l'habitat

L'objectif est ici d'accompagner le ou les occupants d'un logement qui se dégrade. Il peut s'agir de personnes locataires ou propriétaires qui font état de problématiques techniques (problème

d'isolation thermique, infiltrations, matériaux non adaptés...). Les conséquences d'un habitat dégradé sont multiples et se cristallisent sur la santé physique ou psychique, le bien être au quotidien, la capacité à investir son lieu de vie.

Ainsi au cours de l'année 2023, le CCAS a pu accompagner des locataires dans une médiation avec un bailleur social, aidé des propriétaires (particulièrement âgé et isolé) à déposer des

dossiers en faveur d'une évaluation et de la rénovation de leur habitat avec des dispositifs comme URBANIS, l'ANAH.

Cet accompagnement s'inscrit aussi dans un objectif de prévention des situations d'exclusion d'avoir un logement décent et de pouvoir maintenir la ou les personnes dans le logement avec des conditions favorables à une certaine qualité de leur cadre de vie.

# Un accompagnement dédié à l'amélioration de la vie quotidienne

# ❖ Le service "Portage de repas à domicile"

Acte rendu exécutoire après Dépôt en préfecture le.....1,9.MARS 2024 -Et publication le......1,9.MARS, 2024

Le CCAS propose un service de livraison de repas équilibrés à destination des personnes âgées et des personnes handicapées résidant sur la commune.

Le service propose un repas chaque midi du lundi au dimanche, la livraison des repas se déroule du lundi au vendredi. Si la demande de repas concerne aussi les week-ends, ils sont alors livrés le vendredi pour le samedi et le dimanche.

En plus de sa fonction initiale de portage de repas à domicile, ce service permet d'assurer une veille sanitaire, de prévenir les proches si nécessaire. Il incarne ainsi un service de proximité et de qualité aux bénéficiaires.

C'est aussi un moyen de relayer les informations sur les actions de la commune (animations, fêtes de fin d'année, plan nationaux de veille ...) auprès des personnes les plus isolées.

Pour les bénéficiaires du portage de repas de plus de 70 ans, le colis de fin d'année leur est amené directement à domicile.

5 560 repas ont été livré à domicile en 2023 (5 979 repas l'année dernière, 7 163 repas en 2021). Le repas est facturé au senior 7 €, en 2023, le repas est passé de 4.89 € à 4.94 € pour l'EHPAD.

Il a été facturé aux bénéficiaires : 34 067 €

Il a été facturé au Conseil Départemental : 6 174.87 €

Total facturé : 40 241.87 €

II a été payé à l'EHPAD : 29 842.54 €

A cela se rajoute les frais de :

Location de batterie électrique du véhicule : 1 250.46 €

Personnel: 20 387.11 €

Amortissement du véhicule : 3 125 €

Ce qui nous fait un déficit total = -14 363.24 €

## ❖ Le service transport à la demande

Un service de navette à la demande est proposé afin de favoriser la mobilité des seniors sur la commune. Ils ont la possibilité de prendre cette navette le mercredi matin pour se rendre à un rendez-vous médical et pour aller faire les courses.

Les inscriptions ont lieu à l'accueil du CCAS, ce service est gratuit.

Pour l'année 2023, en moyenne 4 seniors par semaine ont bénéficié de ce service. Une interruption du transport a eu lieu suite à une mutation de l'agent en charge de ce service.

## **❖** La culture et les loisirs

En partenariat avec le Centre culturel Bérenger de Frédol le service social propose des places de spectacle afin d'assister gratuitement à certaines représentations.

# Des actions collectives dédiées à la prévention de l'isolement et la valorisation des savoir-faire

### L'atelier Mémoire

Cet atelier a pour objectif d'activer et de développer les facultés de mémorisation, de favoriser la confiance des personnes en elles-mêmes, d'encourager le lien social et de passer un moment convivial. Celui-ci propose des exercices variés et ludiques applicables à la vie quotidienne afin de stimuler et d'entretenir la mémoire.

Chaque semaine, environ 6 seniors bénéficient de cet atelier très apprécié.

Cette action, animée par un agent du CCAS, n'a pas d'impact sur le budget du CCAS.

# L'atelier « Se protéger face aux risques et aux arnaques de la vie courante » (nouveau cette année)

Ces ateliers sont animés par un intervenant de l'association Brain Up afin que les seniors adoptent les bons réflexes.

Il est privilégié une approche préventive, c'est-à-dire connaitre ses droits, savoir adopter les comportements appropriés afin d'éviter les escroqueries, identifier les structures (associations de consommateur ou équivalents) qui peuvent apporter des conseils personnalisés éclairés.

Différents thèmes ont été abordés lors de ces ateliers :

### ✓ Les achats de la vie courante

- Les dépôts de garantie
- Les cartes de fidélité
- Les délais de rétractation
- Les extensions de garantie
- Les dates de péremption
- Les locations ponctuelles

## 

### √ Les services

- La banque : Les fraudes à la carte bancaire, les frais bancaires la mobilité bancaire, les chèques
- La téléphonie et internet : Les clauses d'engagement, les fournisseurs d'accès internet
- Les assurances : La résiliation de contrat, la déclaration de risque, les assurances automobiles

## √ Le démarchage, les achats en ligne

- Le démarchage
- Les emails frauduleux, l'hameçonnage
- Le piratage de compte
- Les achats en ligne

## ✓ Les droits civiques et le patrimoine

- Les contrats civils, protéger ses droits
- La tutelle, la curatelle
- Les prêts, cadeaux, donations
- Le testament

### L'atelier « Vieillir heureux, heureux de vieillir » (nouveau cette année)

« Tel un art le bonheur s'apprend, s'entretient, se prépare, prospère avec le temps, il suffit de le cuitiver. Cela ne fait-il pas de la vieillesse une belle promesse ? » L'Observatoire de l'Age.

Ces ateliers ont été possibles grâce à l'appel à projet CFPPA, Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie de l'Hérault 2023), le coût pour le CCAS est donc nul, l'appel à projet sera reconduit pour 2023.

Ces ateliers menés en binômes au travers desquels ont été explorés 3 axes de découverte :

- ✓ La respiration, avec une sophrologue et une artiste, afin de mettre en osmose des pratiques artistiques et thérapeutiques qui se complètent et se suppléent :
- La voix dans le théâtre
- Souffle et sonorités
- Rythme corps et matière
- ✓ La mise en jeux, espace d'expression ludique à partir de jeux créés spécifiquement pour ce projet :
- Le jeu « Otr-Choz »
- Le jeu « Hors-Piste »
- Le jeu « Les cailloux dans la chaussure »
- ✓ L'exploration corporelle, afin de découvrir des pratiques physiques douces en musique live :
- Etirements brésiliens
- Routines énergétiques en musique live
- Maîtrise des émotions (yoga du visage, automassage)

Acte rendu exécutoire aprèsuant	2021
Acte rendu exécutoire après MARS Dépôt en préfecture le 9 MARS 2020	<b>ZUZ</b> 4
Et publication le	R:

## > L'atelier Découverte de l'informatique

Il a pour objectif de permettre aux personnes de plus de 60 ans de se familiariser avec l'outil informatique, de s'initier aux logiciels et d'accéder aux nouvelles technologies.

Grâce aux ordinateurs mis à disposition dans l'Espace Seniors, 5 personnes participent à chaque séance. Elles apprennent à utiliser le clavier, à créer et rédiger des documents, à surfer sur Internet et comprendre l'utilisation d'une messagerie pour rester en contact avec leurs proches.

Suite à la mutation de l'agent dédié à l'animation de l'atelier, celui-ci a eu lieu de janvier à juin 2023.

Ils devront être proposés à nouveau en 2024 afin de poursuivre la dynamique engagée. Ces ateliers n'ont à ce jour pas d'impact sur le budget du CCAS car ils sont portés par un agent du service social.

#### L' atelier Cuisine

Un atelier culinaire destiné aux seniors, animé par un agent du CCAS, est proposé mensuellement. Très apprécié, cet atelier est avant tout un moment de convivialité et de partage. C'est aussi « l'occasion de sortir de chez soi et de rencontrer d'autres personnes, autour d'un bon repas ». Les séances se déroulent à la salle de la Capou, accueillant une dizaine de participants à chaque atelier.

Sur l'année 2023, le travailleur social a animé 8 ateliers à partir de la rentrée de septembre 2023. Cette année, un atelier a été dédié à l'élaboration des petits gâteaux proposés au bal de fin d'année des seniors, cette initiative a remporté un franc succès et a valorisé les participantes. Nous renouvellerons cette participation au bal prochain.

Le coût des ateliers cuisine est de 1 500 € à l'année. Le budget moyen par atelier est d'environ 120€, mais parfois un peu plus en fonction du matériel à acheter ainsi que suite à l'inflation.

Repas festif à l'occasion du dernier atelier cuisine avant les fêtes de Noël.

## > Permanences démarches administratives en ligne

Le CCAS prend en charge toutes les démarches administratives en ligne effectuées par l'agent d'accueil du service social.

Ces démarches administratives sont uniquement sur rendez-vous.

Les demandes concernent les cartes Tam, aide aux subventions (Métropole, Région, Département et Etat) pour l'obtention d'un vélo électrique, démarches auprès de l'ANTS (carte d'identité, passeport, carte grise, vignette Crit'air et dérogation petit rouleur, démarches auprès des organismes partenaires comme la CAF, CPAM, France Travail...

## > Le programme "Séniors en vacances"

Acte rendu exécutoire après Dépôt en préfecture le ... 1.9 MARS 2024 Et publication le ...... 1.9 MARS 2024

Depuis 2010, la commune de Villeneuve-lès-Maguelone en partenariat avec la caisse de retraite CARSAT et avec l'Agence Nationale pour les Chèques-vacances (ANCV), propose le programme «Séniors en vacances».

En 2023, une convention avec la CARSAT et l'ANCV a été signée pour un séjour en Dordogne au Domaine de Pelvezy à Saint-Géniès dans le Périgord Noir. Cet hébergement est proposé par l'organisme de vacances ULVF. Au programme, excursions avec guide, croisière en gabare sur la Dordogne, restaurant avec menus typiques du Périgord, divers activités et soirées animées. 46 séniors se sont inscrits au séjour (3 personnes hospitalisées avant le départ ont donné lieu à remboursements auprès de l'assurance souscrite).

Le CCAS a pris en charge l'ensemble des étapes, de la diffusion des informations à l'accompagnement final des participants. Deux professionnels du CCAS se sont mobilisés pour accompagner le groupe et coordonner le déroulement du séjour.

Après appel à subvention, il a été accordé au CCAS 4 500 € de la CARSAT et l'aide ANCV a été de 180 € pour les personnes éligibles.

Pour 2024, une convention devra être signée avec la CARSAT et l'ANCV afin de proposer à nouveau un séjour aux seniors de la commune.

#### La Semaine Bleue

Cette semaine nationale dédiée aux seniors a eu lieu du 2 au 8 octobre 2023 avec comme thème « Vieillir ensemble, une chance à cultiver».

Pendant cette semaine, ont été proposé aux seniors un atelier et une conférence avec la Gendarmerie, un diaporama retraçant le voyage séniors en Dordogne, ainsi qu'un thé dansant animé par l'association Cantacigalona, en présence des Villeneuvois et des résidents de l'EHPAD. En parallèle, un planning d'activité spécial pour les résidents a été concocté au sein de l'EHPAD.

Une conférence avec la Gendarmerie a été organisée concernant la prévention contre les arnaques afin d'adopter les bons réflexes, ainsi qu'une sensibilisation sur la lutte contre les violences intrafamiliales avec la Maison de protection des familles.

L'organisation de la semaine bleue a été réalisée par des agents du service, association et Gendarmerie qui ont participé gracieusement.

Les participants ont pu bénéficier d'une totale gratuité pour les ateliers proposés.

### Les fêtes de fin d'année

C'est une période de l'année très attendue par nos séniors.

### Au programme

• <u>Un bal</u> animé par les Do Ré Minettes, trio vocal qui reprend des chansons des années 40 et 60, a eu lieu le 14 décembre 2023, au centre culturel Bérenger de Frédol.

Le bal est fédérateur et permet aux personnes d'évoluer collectivement dans une forme de dépassement de l'actualité et des conditions personnelles de chacun : condition sociale, âge, santé physique et psychologique. Lieu de rencontres intergénérationnelles et de diversité culturelle, le bal propose une expérience physique tournée vers l'être ensemble, la bienveillance et la joie.

Des biscuits de l'atelier cuisine du CCAS ont été préparés par nos seniors pour cette occasion.

Le coût pour le CCAS est de 980 € TTC pour la troupe (déplacements inclus) et 258 € de boissons, verres, cakes et gâteaux.

• Une distribution de <u>colis de Noël</u> pour les personnes de 70 ans et plus s'est déroulée le samedi 9 décembre 2023 dans le hall d'accueil du centre Bérenger de Frédol.

Cela nécessite une organisation préalable très importante du choix du prestataire, des informations diffusées pour les inscriptions jusqu'à la distribution du colis. Ce travail a pour objectif d'avoir une attention particulière pour les séniors, surtout pour les plus isolés.

Cette date a été déterminée le samedi du marché de Noël afin que les séniors puissent aussi bénéficier des animations, des stands proposés pour les fêtes de fin d'année.

En 2023, 692 colis (705 en 2022, 684 en 2021) ont été distribués (dont 327 colis couples et 365 colis individuels) pour un coût total de 18 935 € TTC (22 259.08 € en 2022, 16 952.64 € en 2021). Cette année, le colis a été présenté dans un joli panier en osier avec une toile de jute imperméable réutilisable pour les séniors.

Chaque colis gourmand a été distribué avec bouteille de vin afin de faire participer un commerçant de la commune (celui-ci change chaque année), pour un montant de 3 430 €.

Les bénéficiaires du portage de repas ont été, pour leur part, livrés directement à domicile.

Ces actions seront maintenues en 2024.

Acte rendu exécutoire aprè 9 MARS 2024 -Dépôt en préfecture le 1 9 MARS 2024 -Et publication le 1 9 MARS 2024 -

## ❖ Les subventions aux associations à caractère social

En 2023, ont bénéficiées d'une subvention les associations suivantes :

- La FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés),
- Rires (Clowns pour enfants hospitalisés),
- Restos du Cœur,
- Le Secours Populaire Français,
- Les Amis de la maison de retraite Mathilde Laurent,
   Le montant total des subventions s'est élevé à 5 000 € (4 100 € l'année précédente).

Il devra au minimum être maintenu en 2024.

# Le budget du CCAS

## En investissement:

La section d'investissement s'équilibrera à hauteur de 5 443,84 € qui permettra d'inscrire des crédits en dépenses pour l'achat de matériel divers.

#### En fonctionnement:

Le budget 2023 devrait se clôturer avec un excédent de 22 396,94 €.

Le budget prévisionnel 2024 s'équilibrera avec une baisse de 1,40 % qui s'explique par au chapitre 012 :

le départ d'un agent titulaire en mutation sur le budget de la commune,

Ainsi, le personnel affecté sur le budget principal du CCAS est de 4,86 ETP (équivalent temps plein).

L'équilibre s'effectuera essentiellement par le maintien de la subvention communale à hauteur de 295 000 €.

Notons que le budget du CCAS ne supportera aucun endettement.

Le budget primitif 2024 sera donc en baisse de 1,40 % (suite à la mutation d'un agent vers la Mairie), cependant la subvention communale restera stable.

# Les perspectives pour 2024

Acte rendu exécutoire après Dépôt en préfecture le 9 MARS 2024 Et publication le....1.9 MARS 2024 -

Le CCAS continuera à proposer diverses actions en direction des seniors :

- Un atelier culinaire destiné aux seniors pour adopter de bonnes habitudes alimentaires et expérimenter de nouvelles recettes. L'atelier a lieu mensuellement, il est animé par un agent du service social.
- Des ateliers mémoire en direction des seniors qui ont des difficultés à se concentrer ou à mémoriser.
   Les ateliers hebdomadaires sont animés par un agent du service social.
- Des ateliers d'initiation à l'informatique pour les seniors afin qu'ils se familiarisent avec l'outil informatique. 5 ordinateurs étaient mis en place dans la salle, en 2024, il y en aura 6. Cet atelier est animé par un agent du service social.
- Continuité du partenariat avec l'Association BRAIN UP afin de mettre en place des ateliers gratuits de Santé et de Bien-être en direction des séniors et ce dans le cadre de l'Appel à projet CFPPA (Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie).

Le CCAS continuera à développer et à initier des actions en direction des publics ciblés :

- Poursuivre le partenariat avec les équipes du centre culturel Bérenger de Frédol afin de permettre un accès à la culture pour les personnes les plus isolées. Sur orientation du service social, des personnes peuvent participer gratuitement à divers spectacles choisis dans la programmation du théâtre Jérôme Savary.
- Reconduire le voyage pour les séniors de plus de 60 ans de la commune.
- Décliner sur la commune la Semaine Bleue 2024 qui se déroulera du 2 au 8 octobre, (semaine nationale des retraités et personnes âgées).
  Diverses animations seront proposées aux seniors de la commune ainsi qu'aux résidents de l'EHPAD.
- Poursuivre le transport à la demande pour favoriser la mobilité des personnes âgées à l'intérieur de la commune, afin qu'elles puissent se rendre à un rendez-vous avec un professionnel de santé villeneuvois ou faire des courses. Un agent du service social est en charge de ce service auprès des Villeneuvois.
- Former l'agent d'accueil dans le cadre du PASIP (Premier Accueil Social Inconditionnel de proximité) afin de « garantir une écoute globale des besoins exprimés par toute personne rencontrant des difficultés et/ou souhaitant formuler une demande d'ordre social afin de lui proposer une orientation adaptée ». Ce dispositif est initié par le Conseil Départemental et la Préfecture de l'Hérault qui ont signé une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.
- Poursuite de la mise à jour du guide SOLIGUIDE : solution numérique pour renforcer l'action sociale, au service des personnes en situation de précarité par le biais d'une cartographie en ligne des services et structures utiles pour ce public (où manger gratuitement, se laver, se soigner...).
- Reconduire une participation financière de 50 € par an pour les seniors de plus de 75 ans, à valoir pour l'inscription à une association de sports ou loisirs de la commune.

- Renouveler les conventions avec les partenaires tels que la BGE, l'EPE, Via Voltaire, CEMEA, CARSAT, ACCES, Mutuelle communale...
- Proposer aux usagers du CCAS des réponses d'aspect financier. Il s'agit d'accompagner un public défavorisé à la recherche de solutions de financement, de prévenir les situations de surendettement. Pour cela, une convention avec le Crédit Municipal est en cours. Elle permettra aux professionnels du CCAS de faire des orientations dans le domaine des emprunts : micro crédit, prêt sur gage mais aussi dans l'ouverture d'un compte bancaire.
- Suite à la réorganisation du service, le nouvel agent d'accueil recevra la formation Aidant Connect, afin d'être habilité pour prendre en charge les démarches administratives en ligne des Villeneuvois.

L'ensemble de l'équipe du service social reste vigilante dans le repérage des besoins des habitants de la commune. L'objectif est de continuer à proposer, à développer des actions ciblées et d'avoir une forte capacité de réaction dans les situations les plus urgentes.

Le Conseil d'Administration, a voté, à l'unanimité, que le Rapport d'Orientation Budgétaire a fait l'objet d'un débat.

CHARGE Madame la Présidente de transmettre la présente à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FAIT A VILLENEUVE LES MAGUELONE LE 05 MARS 2024.

POUR COPIE CONFORME LA PRESIDENTE DU CCAS CERTIFIE CONFORME LE CARACTERE EXECUTOIRE DE LA PRESENTE DELIBERATION.

Acte rendu exécutoire après Dépôt en préfecture le 19 MARS 2024 Et publication le 19 MARS 2024 - Véronique NEGRET, Présidente du CCAS, Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole



La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet WWW.telerecours.fr